

## COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

### GT SUR LE SERVICE D'ENQUETES JUDICIAIRES DES FINANCES : VOLET RH

Le 12 juin dernier s'est tenu le groupe de travail sur le volet RH suite à la création du Service d'Enquête Judiciaire des Finances (SEJF).

Si l'ensemble des OS se sont félicitées de la création de ce nouveau service de lutte contre la fraude, il a été indiqué au Secrétariat Général (SG) que beaucoup de questions matérielles restaient en suspens, et qu'une vigilance particulière serait mise en place afin que les collègues qui intègrent le SEJF travaillent dans de bonnes conditions. En effet, la prise de poste de la première promotion des 25 Officiers Fiscaux Judiciaires a été avancée au 01/07/2019 au lieu du 01/09/2019 alors que toutes les questions RH ne sont pas réglées.

Les premiers OFJ (Officiers Fiscaux Judiciaires) ont été formés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et termineront leur formation en juillet.

Cette formation intégrant un stage de tir, il a été demandé si les OFJ concernés auront le même suivi que tous les agents ayant le permis de port d'arme. Par ailleurs, le manque de moniteur a été évoqué, et le SG a affirmé qu'un recrutement était prévu pour 2020,.

Concernant le régime indemnitaire, les éléments fournis par le SG étant insuffisants, il a été demandé pour comparer le différentiel pour un même grade et même échelon, entre les ODJ (Officier Douanier Judiciaire) et les OFJ.

Le SG a assuré que ce différentiel était de 69 € maximum en faveur des OFJ et avant l'application de l'accord signé à la DGDDI, sans intégrer 2 primes spécifiques attribuées aux agents de surveillance des douanes : la prime de surveillance et de risque qui y est associée ainsi que les indemnités forfaitaires de déplacement. Toutefois il reste encore des zones floues.

Sur les conditions de travail et notamment les horaires des précisions ont été demandées dans le cas où les OFJ seraient amenés à faire des astreintes. La direction a assuré qu'ils bénéficieraient du décret de 2015 sur les astreintes. En revanche il n'est pas prévu que les OFJ tiennent des permanences opérationnelles comme c'est le cas pour les ODJ.

**L'alliance CFTC-CFDT a fait remarquer que les indemnités perçues par les ODJ étaient intégrées dans le droit à pension ce qui n'est pas le cas côté DGFIP et a demandé que la NBI soit mise à niveau pour compenser cela.**

Enfin, la Direction a proposé qu'un point d'étape soit fait d'ici 6 mois avant le bilan qui doit être effectué dans un an. La nouvelle promotion est en cours de sélection, pour une formation prévue en octobre.

**La CFTC restera vigilante pour que la mise en place de ce nouveau service se fasse dans de bonnes conditions et que les OFJ bénéficient de tous les aspects organisationnels et financiers auxquels ils peuvent prétendre.**

**CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [federation,cftcfinances@gmail.com](mailto:federation,cftcfinances@gmail.com)